

SénaL
21 janvier 1879 57. 1.

Commission

relative aux modifications à apporter aux
art. 23 et 24 du Règlement.

A

Proposition de modification par M. Dortauld
Des arts 23 et 24 du Règlement

à 411⁹)

Le 21 Janvier 1879 (M.^s Dortauld, Lacourne,
Félicien, Herdrel, Pelletan, Lofayette Luet
Cazot & Labibe forment la Commission nommée
le même jour il y a pour Président M. Dortauld
et pour Secrétaire M. Emile Labibe.

Chacun des membres de la Commission rend
compte de la discussion qui a eu lieu dans son
Bureau.

M. Pelletan se demande si l'on voudrait pas
contenir l'application de l'ancien règlement
sans introduire des nouveautés aux membres des
Bureaux.

Le caractère distinctif du Sénat est la permanence

M. de Herdrel: La proposition de M. Dortauld
donne satisfaction à un sentiment qui il ne
serait pas politique de reconnaître.

M. Pelletan y trouve débouçout l'admission
des nouveaux, j'adopte le système de remplacement
qu'il propose.

M. Félicien adapte le projet qui fait la
part à l'intérêt local représenté dans les anciens bureaux.

M. Luet: le principe adapté par M. Dortauld
porte en certaine attitude au principe de
sécurité certaine.

M. de Lafayette (exco): M. Dortauld aimait
moins faire une révolution qu'un article
de règlement.

M. Lacourne le même système de
l'appliquer aux inamovibles.

Le principe de la proposition Dortauld
est adapté à l'unanimité.

2^e proposition. faculté de réunir les
Commissaires à Paris.

M. Delherdel. Je ne vois pas l'utilité de
la mesure - ils pourraient se réunir la
quintaine d'ici à Paris.

M. Barthou : j'ai voulu plus de lumière
à Paris et Versailles - ce par subordination
à Paris à cette triple condition :
travaux préparatoires - droit exceptionnel -
réunion dans le ministère.

M. de Kéroulle En fait très souvent est violé
chaque jour -

M. Filleau : la question a été posée par
le Président du Conseil sur une de nos lois
Travaux des Commissaires. Limitation des
réunions, cumul des réunions et des
associations

M. Filleau il y a intérêt pour le Sénat comme
pour le ministère à ce que les locaux soient
attribués au Sénat - les locaux du ministère
à l'intérieur sont de qualité, et à Paris
de plus convenablement à l'installation
des Commissaires surtout le Parlement
de Paris à raison de sa situation centrale.

M. Labadie demande la substitution des
lois qui seront dirigées par le Sénat
du Sénat, aux lois affectées qui dans
l'opinion de certains membres de nos collègues
doivent avoir un caractère solennel à une mesure
qui doit être prescrite réglementaire

M. Delherdel a toujours été hostile à la
réunion dans le ministère. M. Barthou a toujours
rapporté à l'unicité.

La séance est levée à 8 heures 1/2

Le Secrétaire

Le Président

Emil Labadie

3

Séance du 24 Janvier 1879.

Présidence de M Berthoud.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents M^{rs} Berthoud, Pelletan
g^{ral} Kelissier, Lacomme, E. Labiche ^{de Hodde},
Luet, . M. Berthoud donne lecture
du projet de rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 2 h 1/2

Le Secrétaire

Emile Habier